

# **SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE**

## **CONSEIL SYNDICAL**

**Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

(En complément de la présentation jointe en annexe)

**Ordre du jour :**

**Validation du compte-rendu du conseil du 30 janvier 2023**

**Présentation du budget prévisionnel 2023 (voir document joint)**

**Participation des EPCI 2023 (voir document joint);**

**Délibération du budget 2023**

**Délibérations liées au budget :**

- **Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations**
- **Participation à l'amicale du personnel du Symcéa**

**Délibérations liées aux programmes**

- **Validation du Plan Concerté Eau 2023**
- **Assistance technique des SAGE 2023-2024**
- **DMO : PDG hydraulique douce CCHPM ; Travaux marais de Beaurainville ; travaux compensation marais de Le Boisle ;**
- **RCE : Maîtrise d'œuvre ouvrage de Cercamps ;**
- **Travaux de restauration cours d'eau 2023-2024**
- **Dépôt des dossiers au PO FEDER : PAPI Canche, opérations de réduction de la vulnérabilité (coût horaire diagnostics en régie); animation PAPI; animations territoriales des missions du Symcéa ;**

**Délibérations liées aux ressources humaines : contrat à durée déterminée 12 mois cantonnier (Missions GEMA) ; 2 saisonniers 6 mois ; assurance statutaire**

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Étaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

2

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

## **1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour**

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance. Il énonce l'ordre du jour de la séance.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour le compte-rendu de la séance du 30 janvier. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé à l'unanimité.

En introduction, le Président présente un petit aperçu du rapport d'activités 2022. Celui-ci est en cours de finalisation et sera transmis aux EPCI dans le courant du mois de mars. Il est notamment prévu de solliciter un rendez-vous auprès de chaque EPCI.

## **2 – Présentation du budget prévisionnel 2023**

Francis PETIT, vice-président aux finances, indique que le Symcéa a souhaité présenter un budget tôt dans l'année, à la demande de ces membres, pour leur permettre d'intégrer le montant des participations dans leurs budgets respectifs. Néanmoins, et contrairement à l'année dernière, il n'a pas été possible de disposer du compte de gestion fourni par les finances publiques même si le compte administratif est prêt. Ainsi, le budget proposé est un budget équilibré sans le report des résultats. Lors du prochain conseil prévu le 15 mai, il sera proposé le vote du compte administratif et du compte de gestion puisque le délai légal est le 30 juin. Le cas échéant, une décision modificative pourrait être proposée.

M. PETIT rappelle que le budget 2022 avait repris l'intégralité des excédents, ce qui peut expliquer que certains chiffres du budget 2023 sont inférieurs.

Il procède à la lecture et au commentaire des tableaux du budget dont la synthèse est reprise aux tableaux ci-dessous. L'intégralité de la maquette M14 a été remise aux délégués dans le dossier de séance.

## Budget prévisionnel 2023 - SECTION FONCTIONNEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2022+DM	BP 2023
11		<b>Charges à caractère général</b>	<b>583 122,06 €</b>	<b>480 598,82 €</b>
12		Charges de personnel et frais assimilés	1 486 500,00 €	1 528 651,00 €
65		Autres charges de gestion courante	59 160,00 €	61 649,00 €
66		Charges financières	4 078,94 €	4 921,18 €
67		Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0,00 €
22		Dépenses imprévues (fonctionnement)	102 342,00 €	
		Totalisation	2 238 203,00 €	2 075 820,00 €
		<b>Opération d'ordre</b>		
23		Virement à la section d'investissement	124 370,00 €	235 261,00 €
42		Opération d'ordre	116 181,56 €	145 000,00 €
		<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>116 181,56 €</b>	<b>145 000,00 €</b>
		Totalisation		
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 478 754,56 €</b>	<b>2 456 081,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023
2	2	résultat de fonctionnement reporté	74 480,42 €	
13		Atténuations de charges	1 500,00 €	11 000,00 €
70		Produits des services, du domaines	84 317,00 €	40 335,00 €
74		Dotations, subventions et participations	2 303 253,00 €	2 390 941,00 €
75		Autres produits de gestions courantes	1,55 €	1,00 €
77		Produits exceptionnels	0,00 €	1 878,00 €
42		Opération n°42	5 702,59 €	11 926,00 €
		Totalisation	2 394 774,14 €	2 456 081,00 €
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 469 254,56 €</b>	<b>2 456 081,00 €</b>

section d'investissement -Détail des dépenses					
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2022+ DM	RAR 2022	BP 2023 proposé
1		solde d'exécution sect invest reporté	445 561,98 €		
13		Subventions d'investissement	5 702,59 €		11 926,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	22 823,94 €		45 922,00 €
20		immobilisations incorporelles	264 471,36 €	166 087,77 €	555 010,00 €
21		immobilisation corporelles	303 305,81 €	11 727,00 €	57 900,00 €
Total des dépenses d'équipement			2 545 799,32 €	1 540 332,98 €	78 000,00 €
Totalisation			3 587 665,00 €	1 718 147,75 €	748 758,00 €
TOTAL RAR 2022+ BP 23				2 466 905,75 €	

Section d'investissement -Détail des Recettes					
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2022	RAR 2022	BP 2023
10		Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00 €		43 500,00 €
13		subventions d'investissement	149 017,83 €	149 017,83 €	76 433,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	280 000,00 €		
Total des recettes financières			3 336 432,23 €	2 137 798,54 €	105 000,00 €
Totalisation			3 778 450,06 €	2 286 816,37 €	224 933,00 €
Opérations d'ordre					
21		Virement de la section de fonctionnement	124 370,00 €		275 706,00 €
40		Opération d'ordre	106 681,56 €		145 000,00 €
Total recettes d'investissement			4 009 501,62 €	2 286 816,37 €	645 639,00 €
TOTALISATION RAR 2022+ BP 2023				2 932 455,37 €	

**Commentaires/remarques/Débat :**

- Concernant le montant du bail de location des locaux, il est précisé que le Symcèa va occuper des surfaces complémentaires (bureaux et local technique) ; en conséquence, un avenant au bail va être réalisé après discussion avec le propriétaire, la CC des 7 Vallées ; le loyer a été acté à 61 891 € TTC ;
- La question est posée concernant l'avancement des objectifs pour la modélisation Watersed et notamment sur le périmètre de la CC du Ternois : il est précisé que l'opération avec le BRGM va être clôturée avec un accompagnement sur quelques jours du BRGM sur l'année 2023 ; le tableau d'avancement pourra être présenté sans problème ; néanmoins, les prévisions de départ ont été ajustées selon les objectifs et attente du territoire avec des focus plus poussés sur les bassins versants plus vulnérables ; d'autre part, les éléments liés au financement notamment de l'Agence de l'Eau ne sont toujours pas clarifiés ; Il y aura lieu de revoir ces points avec notamment les EPCI pour lesquelles une restitution a été réalisée, pour pouvoir ensuite aller plus loin dans la réalisation opérationnelle ; il est proposé de mettre à jour la carte des bassins versants étudiés et de l'avancement des études.

### 3 - Participation des EPCI 2023

Francis PETIT présente le tableau de répartition des participations selon les missions transférées ou déléguées au Symcèa.

EPCI	MISSIONS TRONC COMMUN (10 EPCI)					MISSIONS OPERATIONNELLES GEMA CANCHE ET AUTHIE (9 EPCI)			MISSION HYDRAULIQUE DOUCE (2 EPCI) 2022	MISSION HYDRAULIQUE DOUCE (2 EPCI) 2023	PAPI CANCHE 2022 (6 EPCI)	PAPI CANCHE 2023 (6 EPCI)	Total participations 2022	Participations 2023	MISSION HYDRAULIQUE DOUCE : participation des EPCI selon programmes par délégation de maîtrise d'ouvrage
	Part des EPCI Canche et Authie	Administration générale	Animation des SAGES, ingénierie Milieux Aqueux et ruissellement/hydraulique douce	Participations 2022	Participations 2023	Part des EPCI	Participations 2022	Participations 2023							
CC Campagnes de l'Artois	6,4%	23 015,04 €	8 985,66 €	25 126,17 €	32 000,70 €	6,59%	19 952,12 €	19 709,37 €			15 442,44 €	5 211 €	60 521 €	56 921 €	
CC 7 Vallées	17,6%	63 291,36 €	24 710,58 €	69 096,96 €	88 001,94 €	19,40%	58 736,14 €	58 021,52 €	21 120,00 €	9 148,00 €	52 460,44 €	31 536 €	201 414 €	186 708 €	
CC du Terrois	17,4%	62 572,14 €	24 429,77 €	68 311,76 €	87 001,91 €	18,82%	56 980,11 €	56 286,86 €	17 984,00 €	18 976,00 €	52 072,73 €	31 261 €	195 349 €	193 526 €	
CC Desvres Samer	1,2%	4 315,32 €	1 684,81 €	4 711,16 €	6 000,13 €	1,31%	3 966,20 €	3 917,95 €			10 597,23 €	1 766 €	19 275 €	11 684 €	
CC du Haut Pays du Montreuillois	6,2%	22 295,82 €	8 704,86 €	24 340,97 €	31 000,68 €	7,19%	21 768,70 €	21 503,85 €			28 815,43 €	14 721 €	74 925 €	67 226 €	11 785,20 € Plan de gestion CCHPM
CA des deux Baies en Montreuillois	31,2%	112 198,31 €	43 805,11 €	122 490,06 €	156 003,43 €	28,53%	89 345,54 €	88 258,51 €			40 837,70 €	52 050 €	252 673 €	296 312 €	
Pays du Coquelicot	2,4%	8 630,64 €	3 369,62 €	9 422,31 €	12 000,26 €	2,45%	7 417,71 €	7 327,46 €					16 840 €	19 328 €	
Ponthieu-Marquenterre	7,6%	27 330,36 €	10 670,48 €	29 837,31 €	38 000,84 €	5,32%	16 107,02 €	15 911,06 €					45 944 €	53 912 €	
Sud Artois	0,9%	3 236,49 €	1 263,61 €	3 533,37 €	4 500,10 €	0,00%	0,00 €	0,00 €					3 533 €	4 500 €	
Territoire Nord Picardie	9,1%	32 724,51 €	12 776,49 €	35 726,27 €	45 501,00 €	9,41%	28 490,05 €	28 143,43 €					64 216 €	73 644 €	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>359 610 €</b>	<b>140 401 €</b>	<b>392 596 €</b>	<b>500 011 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>302 764 €</b>	<b>299 080 €</b>	<b>39 104 €</b>	<b>28 124 €</b>	<b>200 226 €</b>	<b>136 545 €</b>	<b>934 690 €</b>	<b>963 760 €</b>	<b>11 785 €</b>

Le Président indique une augmentation des missions d'expertise (SAGE, ingénierie) au sein du tronc commun partagé par les 10 EPCI. Dans les éléments d'explication, il faut souligner la baisse des taux de financements des animations territoriales (de 70 à 50 %) et du forfait d'entretien des cours d'eau (de 400 à 160 €/km) due à la révision du 11ème programme de l'Agence de l'Eau, l'augmentation du point d'indice des agents en juillet 2022, les travaux des SAGES pour finaliser les documents, ainsi que le renforcement prévus des moyens (6 nouveaux postes en 2022).

Ainsi, selon le cas des EPCI, les participations peuvent évoluer soit à la baisse, soit à la hausse, car les missions GEMA et PAPI ont un budget inférieur à 2022.

Le budget global des EPCI augmente donc de 29 070 €. Un effort a été fait, dans cette période d'inflation, pour ajuster au mieux ce budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### 4 - Délibération du budget 2023

Après avoir exposé l'ensemble des crédits budgétaires du budget primitif 2023, le Président propose à l'Assemblée de voter les dépenses et les recettes en section de fonctionnement qui s'équilibrent à 2 456 081,00€ et les dépenses en section d'investissement d'un montant de 2 466 905,75€ et recettes en section d'investissement qui s'élèvent à 2 932 455,37 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5 -Délibérations liées au budget : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations ; Participation à l'amicale du personnel du Symcéa**

### **Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations**

Il convient de modifier la durée d'amortissement de la subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) relative au PAPI de la Canche à une durée d'amortissement à 6 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Participation à l'amicale du personnel du Symcéa**

L'amicale du personnel du Symcéa est une association Loi 1901, regroupant les salariés pour réaliser des actions permettant notamment de conforter les liens au sein de l'équipe. Elle bénéficie chaque année d'une subvention du Symcéa qui permet d'organiser un moment de convivialité en fin d'année et de verser à chaque agent, un cadeau (chèque Cadhoc).

**Dans le cadre du Budget Prévisionnel 2023, il est proposé de fixer la participation du Symcéa à 3 500 €.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6 -Délibérations liées aux programmes**

7

### **Validation du Plan Concerté Eau 2023**

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Syndicat Mixte Canche et Authie doit déposer un Plan Concerté pour l'Eau (PCE) années 2023-2024. Ce PCE est un outil de programmation globale pluriannuelle composé de tranches fermes et d'éventuelles tranches optionnelles. Chaque dossier sera présenté en Commission Permanente des interventions de l'Agence ou par décision du Directeur Général par délégation.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de déposer les dossiers suivants au titre de l'année 2023-2024 :

année programmation	Description des opérations					
	Descriptif sommaire de l'opération	Localisation	Montant travaux	HT ou TTC	Niveau de maturité	Cofinancement OUI/ NON (Si oui, préciser colonne suivante)
MO	MO	MO	MO	MO	MO	MO
2023	Auchy: Animation du Sage de la Canche 2023-2026	<b>Bassin versant de la Canche</b>	127 700 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy: Animation du Sage de la l'Authie 2023-2026	Bassin versant de l'Authie	140 690 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy: Analyse environnementale du projet de SAGE Authie	Bassin versant de l'Authie	20 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : Analyse juridique du document du SAGE Authie	Bassin versant de l'Authie	20 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : Mise en forme graphique du document du SAGE Authie	Bassin versant de l'Authie	15 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : Assistance technique SAGE Canche et Authie - mise en compatibilité des SAGE et valorisation des ZH	Bassins versants Canche et Authie	29 500 €	TTC	Certain	Oui
2024	Auchy : Assistance technique SAGE Canche et Authie - AMO Volumes prélevables	Bassins versants Canche et Authie	20 000 €	TTC	Certain	Oui
2024	Auchy : Animation agro-écologique - Lutte contre l'érosion et le ruissellement- Déploiement du réseau; engagement sur de nouveaux bassins	Bassins versants Canche et Authie	85 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy: Hydraulique douce PDG 7 Vallées Entretien des ouvrages 1/06/2022 au 31/12/2024	Bassin versants Canche et Authie - Périmètre 7 Vallées	101 927 €	TTC	Certain	Oui
2024	Auchy : Travaux de restauration hydrogéomorphologique sur les bassins Canche et Authie	Linéaires cours d'eau Canche et Authie	803 220 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : PAPI Canche Axe 1 - Sensibiliser les acteurs du monde agricole	Bassin Canche - PAPI	48 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : PAPI Canche Axe 2 - Mettre en place et restaurer les stations de mesure hydrométriques/ Développer et pérenniser le réseau de mesure pour le suivi des ruissellements	Bassin Canche - PAPI	180 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : PAPI Canche Axe 6 - Fiche 5 : Phase conception _Aménagement de reconquêtes du lit majeur	Bassin Canche - PAPI	219 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : PAPI Canche Axe 6 - Fiche 6 : Phase conception_Création de dispositifs enherbés	Bassin Canche - PAPI	55 145 €	TTC	Certain	Oui
2024	Auchy : PAPI Canche Axe 6 -Fiche 7 : Etudes de conception des ouvrages semi-structurants et structurants pour la maîtrise des ruissellements identifiés	Bassin Canche - PAPI	123 000 €	TTC	Certain	Oui
2023	Auchy : PAPI Canche Axe 6 -Fiche 3: phase conception_Remise en fond de vallée de la Dordonne en amont de Bréxent-Enocq	Bassin Canche - PAPI	134 000 €	TTC	Certain	Oui

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Assistance technique des SAGE 2023-2024

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'animation des SAGE Canche et Authie, il est proposé de mettre en place une assistance technique afin de :

- Apporter les éléments techniques nécessaires à la mise en compatibilité des documents des SAGE avec le SDAGE 2021-2027 (Espace de bon fonctionnement des cours d'eau ; Identification des bassins où l'érosion et le ruissellement impactent les milieux aquatiques ; catégorisation de zones humides de l'inventaire ; détermination des zones naturelles d'expansion des crues) ;
- Valoriser les connaissances des zones humides en vue de leur préservation et leur gestion et sensibiliser les publics ;
- S'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer la réalisation de l'étude Volumes Prélevables.

Cette assistance est inscrite au Plan Concerté Eau pour les années 2023 et 2024.

Le budget prévisionnel et le plan de financement sont les suivants :

Intitulé	Détail	Montant prévisionnel	Participation Agence de l'Eau	Participation Symcéa
Mise en compatibilité des SAGE	4 stagiaires M2 2023-2024	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Valorisation des zones humides	1 contrat d'apprentissage (à partir de juillet 2023)	13 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
AMO étude Volumes Prélevables	Prestation Expert à partir de janvier 2024	20 000,00 €	10 000,00€	10 000,00€
<b>TOTAUX</b>		<b>49 500,00€</b>	<b>24 750,00 €</b>	<b>24 750,00 €</b>

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation aux instances de l'Agence de l'Eau dans le cadre du PCE 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Renouvellement de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce de la CCHPM sur les vallées de la Canche et de la Lys 2022-2024

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois a confié par délégation, au Symcéa la création, l'entretien et la restauration des ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols pour les vallées de la Canche et de la Lys.

Une convention de financement de 3 ans avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'est achevée en date du 30 juin 2022. Le Symbcéa a déposé une nouvelle demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau en mars dernier qui a répondu favorablement à cette demande.

Le financement global de cette opération est prévu du 01/07/2022 au 31/12/2024 et s'élève à 144 225,00€ comme suit :

Nature des dépenses	Estimation des dépenses 1/07/22 au 30/06/23	Estimation des dépenses 1/07/23 au 30/06/24	Estimation des dépenses 1/07/24 au 31/12/24	Estimation des dépenses pdg
<b>Coût prévisionnel (en € TTC)</b>	57 690,00 €	57 690,00 €	28 845,00 €	144 225,00€
<b>Cofinancements AEAP 80%</b>	46 152,00 €	46 152,00 €	23 076,00 €	115 380,00 €
<b>Reste à charge CCHPM</b>	11 538,00 €	11 538,00 €	5 769,00 €	28 845,00 €

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à signer la convention de délégation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention d'Assistance technique à Maitrise d'ouvrage à la Commune de Beaurainville**

Suite à l'étude menée sous DMO par le Symbcéa, une proposition de travaux a été validée par la commune pour un montant prévisionnel de 36 000 €. Le dossier réglementaire a été déposé le 15 décembre 2022.

Le marché d'étude (Valétudes) comprend un suivi des travaux.

Sous réserve de la décision de la commune de Beaurainville, il est proposé d'autoriser le président à signer la convention de délégation comprenant l'assistance du Symbcéa pour, la validation du plan de financement et le suivi administratif, le suivi des travaux et la réalisation d'une partie des interventions en fonction de leur nature. Le détail de la répartition des postes sera précisé dans la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention d'Assistance technique à Maitrise d'ouvrage à la Commune de Le Boisle**

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que la Commune de Le Boisle a sollicité l'assistance technique du Symbcéa pour la mise en œuvre des mesures compensatoires suite à la création d'une STEP en zone humide.

Le projet consiste à remplacer l'ancienne station d'épuration de type boues activées datant de 1976 par un filtre planté de roseaux de 450 équivalents habitants. Ces travaux, situés en zone humide, sont soumis à la mise en place des mesures compensatoires visant à l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide sur 150 % de la surface impactée, soit 4 950 m<sup>2</sup>.

Les mesures compensatoires sont les suivantes :

- **Compensation par l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide sur 150 % de la surface impactée, soit 4 950 m<sup>2</sup> ;**
- **Conversion progressive de la peupleraie en prairie pâturée avec une coupe des peupliers par bouquets pour favoriser la régénération naturelle et essouchage ou rognage afin de limiter la reprise des ligneux ;**
- **Fauchage et débroussaillage ponctuel de la zone pour limiter les ligneux et mise en place d'un pâturage très extensif avec un éleveur local ;**
- **Etrépage de 3 zones de 15 m<sup>2</sup> sur une profondeur de 30 à 40 cm avec évacuation des terres en dehors du site ;**
- **Réalisation de mesures de suivi du type inventaire floristique et faunistique sur une période de 1 et 10 ans.**

A l'issue des travaux, un plan de gestion pourrait être réalisé pour suivre l'évolution et devra être transmis à la DDTM. Les premières interventions devront commencer en Septembre/Octobre 2023.

Il est proposé d'apporter l'assistance à la commune pour la réalisation d'un plan de gestion définissant les modalités des mesures compensatoires, le suivi et la mise en œuvre des travaux. L'intégralité des coûts est à la charge de la commune compte-tenu de l'obligation de compensation.

Cette opération est estimée à 10 068,00€ dont les missions se décomposent comme suit :

<b>Estimation du temps à passer par le Symcéa sur les différentes missions</b>			
	Nombre de jours	Coût journalier en Euros TTC	Montant total en euros TTC
Axe 1 : ATMO élaboration du Plan de gestion	10	334.00 €	3 340.00 €
Axe 2 : Mission passation marché et suivi travaux abattages	5	334.00 €	1 670.00 €
Axe 3 : Réalisation d'une partie des travaux par la régie du Symcéa	3	800.00 €	2 400.00 €
Axe 4 : Mission d'accompagnement pour la mise en place du suivi faune/flore sur le site.	7	334.00 €	2 338.00 €
Total estimation temps à passer par le Symcéa	25		9 748.00 €
Location Mini-pelle	2	320.00 €	320.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 068.00 €</b>

Il est proposé aux membres de l'assemblée de valider le financement de cette opération et d'autoriser le président à signer la convention d'assistance technique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Maîtrise d'œuvre de l'ouvrage de Cercamps

L'étude de conception pour la restauration de la continuité de l'ouvrage de Cercamps (commune de Frévent) faisait partie de la mission de maîtrise d'œuvre des 17 ouvrages démarrée en 2021. La mission a permis d'aboutir à un projet d'aménagement dont le dossier réglementaire a été déposé en décembre 2022. Néanmoins, ce dossier a été décalé compte-tenu des démarches en cours entre la DRAC et le propriétaire. Les délais légaux de ce marché de maîtrise d'œuvre étant dépassés, une nouvelle mission doit être reformulée sous condition que le plan de financement soit stabilisé et validé.

Le montant de cette mission est estimé à 30 000 €, est inscrit au budget prévisionnel 2023 ainsi qu'au PCE Agence de l'Eau (financement de 40% AEAP ; 40 % DRAC et 20 % FEDER).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Travaux de restauration de cours d'eau 2023-2024 Fleuves Canche et Authie et leurs affluents

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion écologique Canche et Authie, Monsieur Le Président propose de valider un nouveau programme de restauration dont la réalisation interviendra à partir de janvier 2024.

Ce dossier présent 24 chantiers sur le bassin de la Canche et 14 chantiers sur le bassin de l'Authie.

Montant prévisionnel du programme : **803 220,00€**

Plan de financement : Agence de l'Eau 70%, RHDF 10%, Sycméa 20%

Dépenses		Recettes	
Prévisions	Montants	Prévisions	Montants
Part Travaux	548 820,00€	Agence de l'Eau	384 174,00€
		RHDF	54 882,00€
		Sycméa	109 764,00€
<b>TOTAL</b>	<b>548 820,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>548 820,00€</b>
Part équipe	254 400,00€	Agence de l'Eau	178 080,00€
		RHDF	25 440,00€
		Sycméa	50 880,00€
<b>TOTAL</b>	<b>254 400,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>254 400,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803 220,00€</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803 220,00€</b>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## PAPI CANCHE : FINANCEMENTS FEDER

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du nouveau programme opérationnel FEDER, le Sycméa propose de présenter une demande de financement globalisée pour les actions du PAPI Canche 2022-2027 relatives aux axes 0 et 5 et reprises dans le tableau suivant :

	Part Etat	Part Feder	Reste à charge Symcéa
<b>Axe 0 : Equipe animation 2022_2027</b>	<b>50 % (acquis)</b>	<b>30 % (en cours) Participation complémentaire</b>	<b>20 %</b>
<b>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité Réalisation des diagnostics et accompagnement aux travaux et équipements</b>	<b>50 % (selon convention cadre)</b>	<b>30 % (en cours)</b>	<b>20 %</b>
<b>Axe 5 : Etude réseaux</b>	<b>50 % (selon convention cadre)</b>	<b>30 % (en cours)</b>	<b>20 %</b>

Les montants prévisionnels sont en cours de calcul selon les conditions du PO FEDER 2021-2027.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation auprès des instances de la Région Haut-de-France instance de gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ANIMATIONS TERRITORIALES : MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION DES RUISSELLEMENTS - FINANCEMENTS FEDER**

13

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la révision du 11ème programme de l'Agence de l'Eau le financement de certains postes d'ingénierie dédiés aux missions Milieux Aquatiques et gestion des ruissellements, voient le taux de financement évoluer de 70 à 50 %. En conséquence, il est proposé de solliciter le nouveau programme opérationnel FEDER pour un co-financement complémentaire pour les années 2023-2024. Ce projet concerne 6,5 ETP.

Cout total	Part AEAP (Acquis)	Part FEDER (en cours de dépôt)	Reste à charge Symcéa
<b>1 332 676,25 €</b>	<b>740 061,34 €</b>	<b>399 802,88 €</b>	<b>192 812,04 €</b>

Les montants prévisionnels sont en cours de calcul selon les conditions du PO FEDER 2021-2027.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation auprès des instances de la Région Haut-de-France instance de gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 7 -Délibérations liées aux ressources humaines

### **Création d'un emploi permanent : CDD 12 mois**

- La création d'un emploi de cantonnier de rivière dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau
- Repérage et localisation des pollutions et dégradations éventuelles
- Entretien et aménagement des berges et des chemins d'accès au cours d'eau
- Abattage, élagage et débroussaillage,
- Enlèvement des embâcles et faucardage
- Régulation des espèces invasives animales et végétales
- Mise en place d'aménagements légers (Clôture, plantation, soutènement des berges, passage d'hommes, etc.)
- Suivi des ouvrages hydrauliques (embâcle, retrait des ligneux, nettoyage des grilles, etc...)
- Mise en place d'aménagements légers (en génie végétal) de protection de berges
- Suivi hydraulique et interventions d'urgence si nécessaire suite à des phénomènes météorologiques (crues, orage, etc...) y compris les jours non ouvrables.
- Entretien du matériel
- Utilisation et entretien du matériel roulant
- Relation avec les riverains
- Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

14

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

M. Le Président rappelle au conseil syndical que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. Le Président expose également au conseil syndical qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien des cours d'eau.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil syndical de créer, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité de cantonnier de rivière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour clôturer, le conseil est informé que le prochain conseil se tiendra le lundi 15 mai à 18 h et l'ordre du jour comprendra le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Sans autre question, le Président propose de clôturer la séance et remercie vivement les membres pour leur présence.